

Matrice graphique et rôle d'évaluation

GONet permet d'effectuer des recherches dans les données du rôle d'évaluation foncière et dans la matrice graphique d'une municipalité et de les afficher. GONet est accessible sur le Web et peut être utilisé sur des ordinateurs, des téléphones intelligents et des tablettes.

La matrice graphique numérique et le rôle d'évaluation foncière en ligne de GONet pour Sainte-Anne-de-la-Pocatière sont accessibles sur la page d'accueil du site internet municipal à www.ste-anne-de-la-pocatiere.com, dans la rubrique Accès rapide.

Halte routière municipale et parc du Petit ruisseau

La halte routière municipale (située sur la Route 132 près de la route Jeffrey) et le parc du Petit ruisseau (dans le secteur des Arpents-verts) sont ouverts à la population.

La municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière tient à vous aviser que la désinfection des aires jeux n'est pas faite après chaque utilisation. Aussi, la désinfection des toilettes de la halte routière municipale n'est pas faite systématiquement après chaque utilisation.

C'est donc aux utilisateurs de prendre les mesures nécessaires pour désinfecter les lieux avant et après l'utilisation.

Merci de votre compréhension.

L'ARTERRE, Accompagner-Jumeler

L'ARTERRE est un service de maillage axé sur l'accompagnement et le jumelage de candidats aspirants-agriculteurs et propriétaires.

Depuis plus d'un an, la MRC de Kamouraska est associée aux sept autres MRC du Bas-Saint-Laurent pour offrir les services de l'ARTERRE. Deux agents de maillage accompagnent quotidiennement des aspirants agriculteurs et des propriétaires agricoles afin de réaliser les meilleurs jumelages possibles. Ils contribuent ainsi à maintenir une occupation agricole dynamique de notre territoire.

Un premier bilan du service de l'ARTERRE a été déposé au conseil de la MRC du 8 juillet dernier. Depuis le déploiement du service de l'ARTERRE au Bas-Saint-Laurent, trois jumelages complétés ont été réalisés au Bas-Saint-Laurent, dont un se trouve au Kamouraska.

Pour toute question relative à l'ARTERRE, n'hésitez pas à contacter Mme. Marijo Couturier-Dubé, conseillère en développement rural de la MRC de Kamouraska au 418 492-1660, poste 236 ou M. Jean-Philippe Mainville, agent de maillage pour le Kamouraska, au 1 833 551-7651.

Voici le lien menant à la page de l'ARTERRE :
<https://www.arterre.ca>

Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2020-2021

De nombreux outils pour tous les âges et le milieu de travail sont disponibles sur le site Web etrebiendanssatete.ca



Avis concernant les piscines et spas



Il y a des règles de sécurité minimales à respecter pour toutes nouvelles installations de piscines résidentielles au Québec. Ces normes, établies par le Règlement, visent à contrôler l'accès aux piscines afin de prévenir les risques de noyade, plus particulièrement chez les enfants. Il suffit en effet de quelques secondes pour qu'un enfant échappe à la vigilance d'un adulte et se trouve à l'eau.

Entre autres, le Règlement stipule :

- que toute nouvelle piscine doit être entourée d'une enceinte, à moins que ses parois soient d'une hauteur d'au moins 1,2 m dans le cas d'une piscine hors terre, et d'au moins 1,4 m dans le cas d'une piscine démontable. Cette enceinte doit mesurer au moins 1,2 m, pouvoir empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 centimètres de diamètre et être dépourvue de tout élément pouvant faciliter l'escalade;
- que toute porte d'accès à la piscine doit être munie d'un dispositif de sécurité lui permettant de se refermer et de se verrouiller automatiquement;
- que toute terrasse adjacente à une piscine doit être équipée d'une enceinte et d'une porte afin d'en protéger l'accès.

Par ailleurs, rappelons que pour toute demande de construction, d'installation ou de remplacement d'une piscine, d'un spa ou pour l'érection d'une construction y donnant l'accès ou en y empêchant l'accès, un permis municipal est obligatoire. Une demande doit être faite auprès de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (au coût de 10 \$) avant la réalisation des travaux. Veuillez composer le 418 856-3192 pour plus d'information. Un formulaire de demande est disponible sur le site Web à ste-anne-de-la-pocatiere.com sous les onglets : Municipalité/ Les services municipaux/ Permis/ Permis de construction.

Le Marché public de la Grande-Anse, c'est :



- Rencontrer des producteurs et des transformateurs de produits agroalimentaires de la région en un seul lieu;
- Connaître la provenance de l'aliment et la façon dont il a été produit;
- Obtenir des trucs et des astuces pour apprêter certains aliments de spécialité;
- S'approvisionner à son rythme, dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Ce marché public est ouvert **les samedis de 9 h 30 à 14 h 30**, jusqu'au 19 septembre 2020. Lieu : Carrefour La Pocatière, 1^{ère} rue Poiré, voisin du magasin Quincaillerie Home Hardware

Ouvert beau temps, mauvais temps

Aimez la page Facebook « Marché public de la Grande-Anse ».

Site internet : marchepublicgrandeanse.ca

Pour connaître ce qui se passe au Kamouraska :

Quoi faire au Kamouraska est un calendrier d'événements simple et efficace pour tous. Vous pouvez également soumettre vos activités dès maintenant : quoifaireaukamouraska.com

Bureau municipal fermé au public Rencontre sur rendez-vous possible

Le bureau municipal est fermé au public. Cette mesure a été prise en raison de la pandémie actuelle. **Toute rencontre nécessaire avec un membre du personnel municipal se fait que sur prise de rendez-vous. Pour ce faire, veuillez composer le 418 856-3192.** Merci de votre compréhension!

Séance du Conseil

La prochaine séance du Conseil municipal se tiendra **le mardi 8 septembre 2020 à 20 h**, à la salle du Conseil municipal, située au 395, chemin des Sables Est. **Cette séance sera tenue à huis clos, à moins d'indication contraire. Il est donc inutile de vous déplacer.**

Rosaire Ouellet, Maire

BON ÉTÉ !

Utiliser le bac brun permet de **RÉDUIRE** la quantité de matières au dépotoir.

PAR CONSÉQUENT,

plus nous sommes nombreux à y déposer nos résidus de fruits, de légumes, de viande, de poisson et de fruits de mer, plus on s'assure d'un meilleur avenir :

- en diminuant la facture collective;
- en diminuant les émissions de gaz à effet de serre (presque 70 % de réduction!);
- en produisant localement de l'engrais agricole pour les champs de la région.

UNE FAÇON EFFICACE DE FAIRE UNE RÉELLE DIFFÉRENCE!

DES QUESTIONS? 1 888 856-5552 poste 0

25 ans Co-éco | MRC de Kamouraska | lesBasques | MRC de Rivière-du-Loup | Ville de Rivière-du-Loup | saintet